

An aerial photograph of a valley. In the foreground, a multi-lane highway curves through green fields and some brown patches. A small town or village is visible in the middle ground, with houses and buildings. The background consists of rolling hills and mountains under a clear blue sky. The text 'IV. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS' is overlaid in the center of the image in large, white, bold, sans-serif capital letters.

IV. EXPLICATION DES CHOIX RETENUS

1. LES GRANDS ENJEUX THÉMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE

Dans le cadre des travaux de diagnostic du SCoT (commissions, synthèse Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) puis des ateliers du PADD qui se sont tenus en décembre 2007, une série de grands enjeux thématiques et environnementaux ont été mis en évidence et débattus.

1.1. Le développement économique

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- Le tissu économique est diversifié (près de 5 000 établissements de l'industrie, du commerce et des services, de toutes tailles) et la répartition des emplois est encore très en faveur des emplois industriels (9 500 emplois en tout en 1999, soit 25% d'entre eux, contre 18% au plan national), malgré une perte continue depuis les années 70. Entre 1993 et 2006, 6000 emplois salariés privés industriels ont encore été perdus, mais 4 000 emplois de service ont été créés. Ceux-ci représentent désormais 67% des emplois contre 72% en France.
- Grâce à sa stratégie économique, l'agglomération de Castres-Mazamet bénéficie d'un positionnement favorable en région, comme site d'appui du cancéropôle de Toulouse. Elle bénéficie, en outre, d'une labellisation comme technopôle, depuis 2005, d'infrastructures numériques haut débit performantes, notamment sur le site du Causse et du développement de l'enseignement supérieur sur des filières en phase avec l'emploi local
- Le territoire du SCoT est un pôle économique attractif, avec 37 000 emplois au lieu de travail (ratio : 1 emploi pour 2,6 habitants) ce qui permet à 85% des actifs qui y résident d'y travailler également. Cependant, on constate un départ important des jeunes au moment des études sans qu'ils ne reviennent comme jeunes actifs
- Les établissements artisanaux évoluent peu ces dernières années, phénomène à mettre en lien avec la stagnation démographique et économique du territoire
- L'attractivité touristique est reconnue, mais insuffisamment exploitée, notamment l'offre d'hébergement reste limitée
- L'agriculture est un atout du territoire, par sa diversité, sa gestion raisonnée, la qualité de sa production et sa proximité avec le milieu urbain
- La forêt, partout présente, n'est pas assez organisée en filière. L'essentiel de la production locale n'est pas valorisée sur place, ce qui a pour effet de générer un trafic camion important sur les routes du territoire en l'absence d'organisation du fret ferroviaire.

- Le granit du Sidobre constitue une ressource naturelle et touristique du territoire.

Face à ces évolutions ou ces réalités, si le SCoT n'est pas un outil de programmation, il lui appartient de prendre position sur le cadre futur de l'activité économique du territoire et sur son accompagnement.

L'OFFRE FONCIÈRE À VOCATION D'ACTIVITÉS

Que ce soit pour répondre à un développement endogène ou pour accueillir des entreprises extérieures, le territoire du SCoT manque d'une offre foncière cohérente et disponible.

- Les zones d'activités existantes (près de 800 ha) sont quasiment saturées. Les PLU ont classé des zones en urbanisation future pour l'activité. Le secteur de l'Ecosite à Labruguière (43 ha aujourd'hui gelés) et du Thoré à Aussillon (35 ha) et l'extension de la zone du Causse vers l'aéroport (dont une importante assiette foncière située sous le cône d'envol de l'aéroport), représentent une offre foncière, mais thématique et pas forcément mobilisable rapidement
- Les zones artisanales du Sor et de l'Agout sont très vite commercialisées et le foncier dédié dans les PLU ne semble pas facilement mobilisable.
- Par ailleurs, en entrée de ville, les zones commerciales et artisanales se développent, sans une qualité architecturale et paysagère suffisante
- Quelques communes du territoire disposent de petites zones artisanales, mais insuffisamment selon la chambre des métiers et les communes ou intercommunalités (Haute Vallée du Thoré)

Le territoire du SCoT est donc en face d'enjeux de mise à disposition de foncier pour les entreprises et d'optimisation de l'usage et de la qualité des sites existants et futurs. En outre, des actions doivent être menées pour rapprocher le lieu de travail du lieu de vie notamment pour les activités tertiaires.

1.2 – Le cadre de vie : habiter et se déplacer

HABITER

L'offre de logements

- Malgré la stabilité démographique, 440 logements sont construits chaque année, jusqu'en 2008.
- La grande majorité des logements construits sont des logements individuels (74%), implantés sur des parcelles de 2 000 à 2 500 m², à part dans les centres urbains de Castres et de Mazamet, où les logements sont plus diversifiés (petits collectifs, maisons de ville ...)
- La part de logements locatifs est de 32% (moyenne nationale : 38 %). La taille des logements est à 74% supérieure ou égale à T4 (3 chambres) alors que la taille des ménages est à 62 % de 1 à 2 personnes maximum. Quelle est l'offre de logements pour les petits ménages (jeunes décohabitants, jeunes ménages, jeunes actifs, personnes âgées, familles monoparentales...) ?
- L'offre locative de logements publics est faible et inégalement répartie : 12% de logements sociaux publics regroupés à 94% dans les 4 communes urbaines du SCoT. L'offre privée accueille l'essentiel des allocataires des minima sociaux (64% dans le bassin de Castres, 78% dans celui de Mazamet).

Il existe donc un enjeu autour de l'accès au logement des différentes catégories de ménages.

La construction de logements

- L'augmentation des prix de l'immobilier en ville (dans l'ancien) et la faiblesse de l'offre foncière, conduit les jeunes ménages à recourir à la construction neuve en périphérie mais au prix d'un éloignement progressif des centres et des équipements (petite enfance, écoles, collèges, loisirs...) et des conséquences qui deviennent des enjeux du scot :
 - * la consommation foncière
 - * des déplacements qui ne peuvent se faire qu'en voiture entraînant nuisances, pollutions, coût pour les ménages, pour les collectivités et coût environnemental
- On assiste aussi à une consommation foncière importante de terres agricoles par le logement et sa viabilisation, ce qui peut avoir un impact sur la viabilité des exploitations
- Le recours aux procédures d'urbanisme opérationnel (lotissements, ZAC...) qui pourraient permettre une certaine qualité de la production urbaine, paysagère et architecturale et une plus grande diversité de l'offre de logements, est faible, ce qui entraîne des constructions dont l'aspect ou l'implantation peut nuire à la qualité et l'intégrité des paysages, donc à l'attractivité du territoire et à sa vocation touristique

Le territoire du SCoT est confronté à un enjeu de maîtrise de l'urbanisation et de qualité des opérations d'urbanisme et d'aménagement.

SE DÉPLACER

L'accessibilité du territoire

- L'aéroport de Castres-Mazamet permet une liaison rapide vers Paris et Lyon, essentiellement pour un trafic d'affaires, mais le maintien de l'aéroport se fait au prix d'un important effort financier de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.
- Le territoire devrait voir sa desserte routière améliorée par l'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies, de niveau autoroutière, avec Toulouse
- Sur le territoire lui-même, les travaux d'amélioration se font petit à petit : voie urbaine nord, déviation de Saint-Alby, mise à 2X2 voies du tronçon Castres-Mazamet.
- Les emplacements réservés pour l'amélioration de l'ancienne RN 112, devenue RD 612, sont maintenus dans les PLU sur le mazamétain. La possibilité de dévier les villages de la vallée du Thoré, qui ne faisait pas l'objet d'emplacements réservés, mais de simples zonages inconstructibles, n'est pas toujours maintenue.
- Concernant le train, l'accès au territoire devrait être nettement amélioré dans le cadre du Plan Rail initié par la Région Midi-Pyrénées. C'est un cadencement à 2 heures prévu entre Castres et Toulouse et un cadencement à 1 heure entre Castres, Labruguière et Mazamet, à l'horizon 2020.
- Les lignes bus du Conseil général ont considérablement augmenté leur cadence aux heures de pointe entre Castres et Albi (pour les scolaires et les actifs).

L'enjeu pour le SCoT est de tirer parti de l'amélioration progressive de la desserte du territoire (routière et ferrée)

Les déplacements internes au territoire

- Il existe un rapport entre la façon dont un territoire s'urbanise et les déplacements : la dispersion de l'habitat et la concentration des pôles générateurs de déplacements (emplois, achats, études, loisirs...) entraînent des déplacements de plus en plus longs, ils se font à 95% en voiture.
- Les transports urbains de la Communauté d'agglomération sont organisés dans les parties denses des villes de Castres et de Mazamet et s'arrêtent aux limites de leur territoire de compétence (PTU), en limite de Saïx et de Bout du Pont de l'Arn, par exemple. Ils desserviront le Centre hospitalier et la ZAC du causse, quand le nouvel

hôpital sera en service. Les transports urbains sont gratuits à Castres et à Mazamet ainsi que les transports scolaires depuis 2009

- Les parties rurales de Castres et de Mazamet et les communes de la Communauté d'agglomération sont desservies par un service de transport à la demande.
- La politique de stationnement à Castres consiste à aménager des stationnements payants aux abords immédiats de l'hypercentre et des stationnements gratuits plus éloignés desservis par une navette gratuite. Le total des places mises à disposition est suffisant. Il est aisé de garer sa voiture pour aller à pied ou en navette gratuite dans le centre ville.
- Les cars du Département et de la Région irriguent le territoire de Saint-Pons à Toulouse, d'Albi à Revel ...essentiellement pour des scolaires mais aussi pour des clients commerciaux. Ce sont les seuls transports collectifs de la vallée du Thoré et des communes de Sor et Agout.
- Les trains font actuellement 13 allers-retours quotidiens entre Toulouse et Castres-Mazamet. Le territoire dispose de 3 gares.
- Cette offre des différentes AOT : Autorités Organisatrices des Transports (Communauté d'agglomération, département, région : trains et cars) est juxtaposée, sans réelle complémentarité, même au niveau des horaires. De plus, les gares (routières et sncf) sont éloignées. Les aménagements d'accessibilité piétons ou cyclables ou par les transports urbains de ces gares, ne font pas l'objet d'un traitement particulier.
- Le réseau cyclable du territoire est significatif sur la commune de Castres avec 16kms de pistes en site propre. Les voies vertes au départ de Castres et de Mazamet constituent des itinéraires cyclables essentiellement à destination de loisirs.
- Les opérations d'urbanisme (habitat ou activités) prennent rarement en compte leur desserte piétonne et cyclable ou leur desserte par les transports en commun urbains ou du Conseil général pour les scolaires.

Les enjeux du SCoT sont donc :

- **d'améliorer l'efficacité des transports en commun existants (bus, trains)**
- **d'améliorer l'intermodalité des différents modes de transports existants sur le territoire,**
- **de promouvoir une desserte cyclable de territoire et une desserte cyclable, piétonne et par les transports en commun des nouveaux quartiers.**

1.3. La qualité de vie, l'environnement et les paysages

LA QUALITÉ DES EAUX

- La qualité de l'eau s'améliore car le territoire s'est doté de nombreux équipements d'assainissement des eaux usées (28 stations d'épuration en tout). Les derniers équipements sont en cours dans le mazamétain. La capacité de ces stations est actuellement importante (80 000 Equivalent Habitants, portée à 110 000 EH quand le mazamétain sera entièrement équipé) mais leur efficacité est réduite en raison, notamment, de la présence dans les réseaux, d'eaux claires parasites, en période de pluie. Ce qui est une cause récurrente de dégradation des eaux de surface.
- Les SPANC (service public d'assainissement non collectif) sont longs à mettre en place et ne sont, pour beaucoup, compétents qu'en matière d'installations nouvelles.

L'enjeu porte sur la maîtrise des rejets pluviaux en amont des dispositifs d'assainissement

Il porte également sur une urbanisation qui doit se développer essentiellement dans les secteurs desservis par l'assainissement collectif, pour optimiser la dépense publique, favoriser la densification de l'urbanisation et une meilleure qualité des eaux.

LA MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

- Le diagnostic a mis en évidence la forte consommation du sol par les logements (760 ha en 10 ans, soit une moyenne proche de 1 700m² par logement) et l'activité économique. L'urbanisation nouvelle privilégie les extensions sous forme de lotissements de moyennes à grandes parcelles ou de constructions dispersées le long des chemins et de plus en plus loin des centres de villes ou de villages. D'une part, le sol n'est pas renouvelable, d'autre part, cette consommation par l'urbanisation entre en concurrence avec l'agriculture pour laquelle le sol est avant tout un outil de production.
- La loi impose de maîtriser la consommation foncière et d'économiser le sol,

L'enjeu du SCoT est de savoir concilier cet objectif général avec les impératifs du développement, ou entre ceux-ci et l'objectif de préservation des milieux et des espèces.

LA MAÎTRISE PAYSAGÈRE

- Le développement de l'urbanisation, dans les conditions actuelles, provoque une banalisation des paysages produits, occulte bien souvent le patrimoine bâti des villes, villages et hameaux, crée des entrées de villes ou de territoire peu accueillantes. Or, les paysages diversifiés du SCoT proches des milieux urbanisés et le patrimoine traditionnel constituent à la fois la qualité du cadre de vie du territoire pour ses habitants et une des ressources de son développement touristique. La préservation de ces paysages et des éléments qui le structurent (espaces de nature, forêts, haies, fossés, chemins creux, pentes, piedmonts, coteaux, montagnes...) et qui abritent la faune et la flore locale, prend donc une dimension économique. Les formes urbaines développées aujourd'hui (lotissements de maisons individuelles, habitat dispersé...) créent le paysage de demain. Une politique paysagère a donc des traductions dans la politique de l'habitat et réciproquement.

L'enjeu pour le SCoT est de définir les modalités de prise en compte du paysage dans les développements urbains

LES LIAISONS NATURELLES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

- Il existe, sur le territoire du SCoT, des réservoirs biologiques d'importance régionale, nationale voire européenne (Natura 2000, ZNIEFF : Causse de Caucalières, Sidobre, Montagne Noire..., réserve naturelle régionale des étangs sur Sor et Agout...). Aujourd'hui, les connexions entre ces réservoirs ne sont pas identifiées, ce qui induit un risque pour leur pérennité.

Au travers de la réalisation « d'une trame verte et bleue », l'enjeu du SCoT est d'être un outil de préservation de ces connexions, en protégeant certains lieux et en adoptant des préconisations pour l'urbanisation (coupures...) afin que celle-ci ne fragmente pas les milieux naturels. Il peut aussi concourir à créer directement ces connexions quand elles n'existent pas ou plus.

1.4. L'organisation de l'espace

L'ARMATURE URBAINE

- L'armature urbaine du territoire du SCoT est composée par les agglomérations de Castres et de Mazamet-Aussillon, par les bourgs intermédiaires, bassins de services et par les villages de plaine, de vallée ou de piedmont. Cette structuration s'appuie fortement sur les axes routiers RN 126, RD 612, RD 621 et la voie ferrée.

L'enjeu est de maintenir l'attractivité des villes centre tout en veillant à l'équilibrer par le développement des bourgs intermédiaires et des villages.

2. LES CHOIX STRATEGIQUES

L'objectif stratégique du SCoT est de **renforcer l'attractivité du territoire** et de **mettre en oeuvre un aménagement équilibré et organisé de ce territoire.**

A cet effet, le projet d'aménagement et de développement durable définit des objectifs à atteindre dans les grands domaines d'actions du SCoT que sont l'urbanisme, le développement économique, le logement, les déplacements, la préservation des paysages et de l'environnement.

Ces objectifs sont déterminés à partir du diagnostic, des enjeux principaux et d'un scénario de développement que les élus du territoire veulent favoriser.

Contrairement à d'autres territoires de la Région plus soumis à l'influence toulousaine, **le choix d'un scénario de développement pour le SCoT du Pays d'Autan ne va pas de soi**, en effet :

- le simple prolongement des tendances passées en terme de démographie et d'emploi ne prend pas en compte les ruptures en cours ni les nombreux atouts du territoire et la stratégie très volontariste de ses acteurs,
- la crise financière en cours fait porter un regard pessimiste sur l'avenir
- l'éloignement de Toulouse, l'absence de desserte par des voies rapides, une ville-centre sous-préfecture, une agglomération bipolaire « atypique » ... rendent complexe la compréhension de ce territoire et n'en favorise pas une lecture positive.

Pour autant, ce territoire connaît de vraies réussites à l'image de la ZAC du Causse qui se développe grâce à la qualité de ses aménagements et à un positionnement stratégique ambitieux.

De plus, l'exercice d'anticipation lié au scénario permet de dépasser l'instabilité économique et financière actuelles pour se concentrer sur un projet de territoire à long terme, qui doit essentiellement permettre :

- d- de gérer la croissance urbaine en préservant les espaces agricoles et naturels

- de satisfaire les besoins de la population actuelle et future en matière d'emploi, d'habitat, de déplacement et d'équipement
- de gérer l'utilisation des sols et des ressources en général de façon économe
- de maîtriser les besoins de la circulation automobile grâce à une offre transport en commun adaptée...

2.1. Le choix d'un scénario de développement pour le SCoT du Pays d'Autan

LE RISQUE D'UN SCÉNARIO DE POURSUITE DES TENDANCES

En 2005, l'association du Pays d'Autan a travaillé sur des hypothèses de développement du territoire. 3 scénarios ont été décrits :

- le scénario 1 « au fil de l'eau » où le territoire apprécié pour son cadre de vie, devient principalement un lieu d'accueil de personnes âgées et de résidents secondaires. Sur le plan économique, le territoire perd sa spécificité industrielle au profit des services de proximité et des services à la personne.
- Le scénario 2 « de repli, de fracture territoriale » où le territoire est affaibli par le départ de grandes entreprises, celui des jeunes, la montée du chômage... les savoir-faire se perdent, le système économique est fragilisé, il n'y pas d'ancrage territorial des activités. Le rural profond se désertifie, l'étalement urbain se poursuit... Les politiques territoriales n'assurent pas de cohérence globale. Le Pays d'Autan, sans objectif et sans moyen ne peut supporter de projets structurants...
- Le scénario 3 « d'ouverture, de positionnement dans les flux, d'équilibre et d'intégration » qui sera décrit plus tard.

Cet exercice d'anticipation est nécessaire car il décrit ce que serait un scénario de crise pour le territoire, le scénario « du repli » potentiellement possible et dont les conséquences aboutiraient à des déséquilibres profonds. La vallée du Thoré continuerait de perdre population et emplois, les villes principales de la Communauté d'agglomération continueraient de perdre des habitants et ne pourraient plus entretenir les équipements

de centralité, et sur Sor et Agout, le développement du mitage priverait l'agriculture de ses terres et banaliserait les paysages
 En outre, ce scénario de crise nécessiterait de fermer les zones AU ouvertes dans les PLU révisés.

Carte 99 : **scénario "de poursuite des tendances" pour le territoire à l'horizon 2030**



Un scénario de poursuite des tendances entre « fil de l'eau » et « repli » n'est pas souhaité par les élus du territoire, qui veulent favoriser un scénario de développement ambitieux.

Un scénario de développement pour le SCoT est possible. Il est nécessaire et il est en phase avec les différentes études prospectives aujourd'hui en cours au niveau régional ou métropolitain

UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR LE SCoT EN PHASE AVEC LES PROJECTIONS MÉTROPOLITAINES OU RÉGIONALES

De nombreuses études prospectives portant sur l'aire métropolitaine toulousaine ou émanant des services de la Région et donc portant pour partie sur le territoire du Pays d'Autan, ont été réalisées ces dernières années ou sont en cours de réalisation :

- soit dans le cadre des travaux de la Conférence de l'Aire Urbaine toulousaine* en 2005, qui ont permis de mettre en place les SCoT de l'agglomération toulousaine et de sa périphérie, et dans le cadre des travaux de la Conférence Métropolitaine de Toulouse*
- soit dans le cadre de réflexions prospectives de l'Etat en Midi-Pyrénées, en 2007, afin que celui-ci détermine sa stratégie dans le domaine des transports, par exemple.
- soit dans le cadre des réflexions engagées par le Conseil Régional sur le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), en 2008.

Ces études sont globalement organisées de la même façon. Elles décrivent d'abord un état des lieux, puis les risques liés à un scénario « tendanciel », c'est-à-dire un scénario sans intervention de l'Etat ou des collectivités pour une organisation cohérente du territoire, puis un scénario « souhaitable ». Cet exercice permet à chaque institution de définir ses objectifs et d'orienter ses actions prioritaires.

⇒ **Un point commun à ces diverses études : un scénario « souhaitable » où les agglomérations moyennes de Midi-Pyrénées constituent des pôles d'appui à la croissance régionale**

Ce scénario « souhaitable » commun à l'Etat, la Région, les collectivités... nécessite de

définir les moyens à mettre en oeuvre, à chaque niveau institutionnel. Parmi ceux-ci, « la capacité des villes ou agglomérations moyennes à renforcer leur attractivité » apparaît comme stratégique.

UN SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DU SCoT

Pour renforcer son attractivité, le territoire dispose de beaucoup d'atouts et les collectivités développent une stratégie économique particulièrement dynamique et volontariste.

Rappel des principaux atouts du territoire

o Son positionnement au Sud de la France, au carrefour de flux Nord-Sud, Est-Ouest.

Le bassin de Castres-Mazamet se situe au carrefour de flux importants Nord-Sud (Rodez-Albi-Castres-Revel) et Est-Ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers). L'amélioration des axes routiers ou ferrés (quand ils existent) sur ces trajets est donc essentielle pour l'accessibilité et l'ouverture du territoire. C'est pourquoi, les acteurs de ce territoire sont pleinement engagés dans le projet d'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies avec Toulouse. Le SCoT prévoit également de maintenir la possibilité d'améliorer son ouverture vers la Méditerranée par la Vallée du Thoré, en lien avec les améliorations déjà engagées côté héraultais. Des dispositions générales sur la préservation de la rapidité de la circulation sur les routes départementales, notamment vers Revel, sont également prévues dans le PADD du SCoT.

* Conférence de l'Aire Urbaine Toulousaine = mise en place en 2002 pour réfléchir sur le devenir de l'aire urbaine de Toulouse (342 communes, à cette époque), et notamment décider des périmètres d'un SCoT ou des SCoT toulousains

* Conférence de l'Aire Métropolitaine de Toulouse = elle a été mise en place en 2005, suite à l'appel à projet de coopération métropolitaine de la DATAR, qui souhaitait renforcer la dynamique de coopération entre les grandes agglomérations et les villes moyennes périphériques, et ainsi renforcer le poids des métropoles dans la compétition internationale.

o L'offre d'équipements de centralité et de proximité, l'offre de services, l'offre culturelle, la facilité des déplacements en interne, la qualité des paysages et du cadre de vie, une agriculture préservée... sont autant d'atouts, que le SCoT veut valoriser, renforcer et compléter

Rappel sur la stratégie des acteurs pour relever les défis économiques

Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, engagé dans une politique de reconversion qui produit ses fruits, s'est doté d'une stratégie de développement qui repose :

- - sur une intégration aux pôles de compétitivité en particulier le pôle Cancer-Biotechnologies-Santé où se rejoignent la stratégie de reconversion de notre bassin et la stratégie de diversification de Toulouse
- sur un développement de l'économie numérique avec un réseau très haut débit structurant sur l'agglomération
- sur la constitution d'une offre foncière et immobilière de qualité
- sur une action d'accompagnement de l'innovation et des projets au travers de la Technopole
- sur le développement de l'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche, marquée récemment par la création de l'école d'ingénieurs Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé.

Cette stratégie est impulsée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. L'animation économique est assurée par « Castres-Mazamet Technopole », positionné sur 3 pôles de compétences (santé, numérique et chimie fine).

A l'échelle du Pays d'Autan, la stratégie économique est aussi axée sur l'ancrage territorial du tissu de PMI-PME, l'exploitation des ressources naturelles comme le bois, le granit, l'agro-alimentaire, l'énergie...

Rappel sur la contribution de l'Etat au travers du « porter à connaissance » : « le territoire doit se doter d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement »

En 2007, l'Etat a apporté sa contribution au SCoT en identifiant les enjeux de développement du territoire et notamment :

« Le Pays d'Autan peut se comprendre aujourd'hui comme un territoire à la charnière d'espaces et d'époques qui lui confère des responsabilités fortes pour construire son avenir : à la charnière des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, des grandes agglomérations de Toulouse et de Montpellier, à la charnière d'un passé industriel prospère et d'un grand enjeu de redynamisation de son économie.

Son potentiel humain, la qualité de ses paysages et de son environnement, les savoir-faire industriels ancrés dans la culture locale et les perspectives de désenclavement donnent au Pays d'Autan des atouts et des chances qu'il appartient aux acteurs de ce territoire – l'Etat y compris – de valoriser. »

Dans le domaine économique, l'Etat insiste sur la nécessité de conduire une politique volontariste :

« Le territoire doit progressivement sortir d'une logique de reconversion et se doter d'une politique délibérée de conquête et de rayonnement. Il dispose pour cela d'atouts substantiels (savoir-faire industriels, culture de l'entreprise, points forts de performance économique, ...), d'autres sont en perspective proche (développement de l'enseignement supérieur, désenclavement ...), les uns et les autres permettant aux acteurs du territoire d'optimiser la proximité de l'agglomération toulousaine et son impact économique grandissant. Il s'agit de prendre appui sur les facteurs d'attractivité du Pays d'Autan pour y valoriser cet impact, en particulier autour des projets structurants de dimension nationale ou internationale (les pôles de compétitivité notamment). »

2.2. Les objectifs chiffrés du scénario de développement du SCoT, à l'horizon 2030

En 2005, le 3ème scénario décrit par le Pays d'Autan, est un scénario « d'ouverture, de positionnement dans les flux, d'équilibre et d'intégration », avec :

- un territoire inscrit dans la dynamique toulousaine, l'aménagement d'une liaison rapide à 2*2 voies avec Toulouse, un territoire trait d'union entre le nord du Tarn et l'Aude, le développement des échanges aériens, le développement des formations supérieures et celui des échanges avec les universités de la Région...
- Une articulation optimale des territoires urbains et ruraux, un développement durable, une gestion économe des ressources..... »

C'est le scénario volontariste du SCoT.

Les projections chiffrées à l'horizon 2030, sont néanmoins incertaines. Cependant, elles sont nécessaires à l'exercice, par exemple pour travailler sur des objectifs d'offre foncière à vocation économique ou de réduction de la consommation d'espace...

+ 4000 emplois

Pour le territoire, l'objectif d'un apport de population supplémentaire est indissociable d'un objectif d'emplois nouveaux. En effet, le SCoT vise le maintien voire le renforcement de son caractère de bassin de vie et d'emploi, et du ratio actuel emploi/habitant soit 1 emploi minimum pour 2,6 habitants. 4 000 emplois doivent donc être créés.

Entre 1999 et 2006, Castres-Mazamet connaît une progression de + 680 emplois totaux en dépit la mutation en cours de son économie traditionnelle qui voit la perte de - 2 250 emplois industriels. Cette situation illustre une création d'emplois conséquente dans les services et le commerce et la construction sur la même période : + 3 050 emplois.

+ 10 000 habitants

Il a semblé aux élus, qu'un objectif de 10 000 habitants de plus en 2030 était « raisonnable », notamment si on se reporte :

- aux travaux de l'Aire Urbaine toulousaine qui chiffre à 60 000 habitants le report de population sur l'ensemble des villes moyennes de la métropole.
- et aux évolutions démographiques 99-06 qui marquent une rupture par rapport aux projections tendanciennes

Entre 1999 et 2006, le territoire du SCoT du Pays d'Autan gagne 850 habitants contre

une perte de - 2 200 habitants entre 1990 et 1999. Cette rupture à la hausse s'inscrit dans une dynamique encore plus forte pour les SCoT voisins de Toulouse : Grand Albigeois + 6 640, Lauragais + 10 500, Gaillacois Bastides et Val Dadou + 4 980, Vaurais + 5 680...

⇒ Pour répondre aux besoins de cette population nouvelle et aux besoins de desserrement des ménages existants (multiplication des familles monoparentales et décohabitation des jeunes adultes), le nombre de logements supplémentaires à réaliser est estimé à

+ 8 à 9 000 logements

Au rythme actuel de 500 logements construits par an ces dernières années, ces chiffres seraient atteints d'ici 16 à 18 ans seulement.

2.3 Les choix stratégiques du SCoT

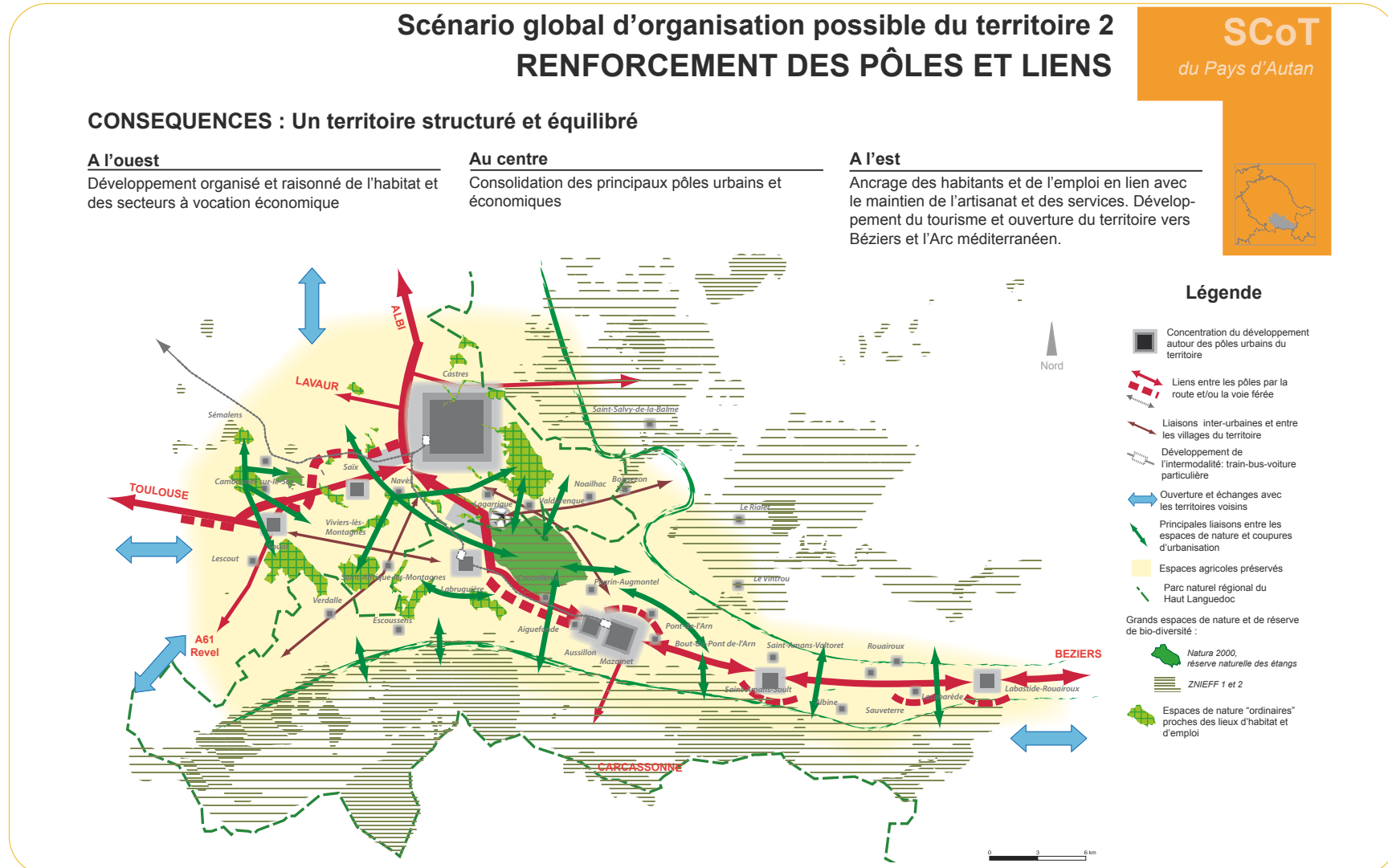
Le projet de développement durable du territoire du SCoT a pour principaux objectifs de :

- renforcer le rôle de pôle d'appui du territoire à la métropole toulousaine, notamment en améliorant **les liaisons tous modes avec Toulouse**, et les autres territoires structurés par des villes moyennes en Midi-Pyrénées (Albi, Montauban...)
- améliorer son positionnement au **carrefour de flux** nord-sud (Rodez-Albi-Castres-Revel-Castelnaudary) et est-ouest (Toulouse-Castres-Mazamet-Béziers)
- préserver les paysages et la biodiversité par le **maintien de la trame verte et bleue du territoire**
- **réduire la consommation d'espace**, notamment
 - par la mise en oeuvre d'une consommation maximum pour l'habitat de 600 ha à l'horizon 2030 et pour les besoins en logement du scénario du SCoT, soit une moyenne de 750m²/logement et une réduction de plus de 50% par rapport aux tendances observées jusqu'en 2008 dans le diagnostic du SCoT
 - par la mise en oeuvre d'une consommation maximum de 300 ha pour les zones économiques à l'horizon 2030,
 - et par la mise en oeuvre de la proximité habitat-emploi-équipements-services
- **favoriser une mobilité durable sur le territoire** : aménagement de l'intermodalité au niveau des gares, cohérence urbanisme/transports en commun, place du vélo et du piéton, intégration du réseau de voiries existantes et futures dans son environnement (nuisances, sécurité, maintien des continuités naturelles...)

- **répondre aux besoins** d'emploi, de logement, d'équipements et de services de la population actuelle et future, tout en organisant la proximité de ces différentes fonctions

Sur le plan spatial, le projet de développement durable du territoire du SCoT a l'ambition d'organiser le développement équilibré du territoire par le renforcement des pôles qui le composent et des liens entre ces pôles.

Carte 99 : scénario de "renforcement des pôles et des liens pour le territoire à l'horizon 2030"



Le SCoT du pays d'Autan veut **s'appuyer sur l'organisation existante du territoire** avec

- les villes principales qui lui donnent sa visibilité et son rayonnement, notamment Castres et Mazamet mais aussi Aussillon et Labruguière,
- les pôles intermédiaires, centres de bassins de services pour leurs communes environnantes : Saïx, Soual, les Saint-Amans et Labastide-Rouairoux,
- et tous les pôles villageois qui maillent l'ensemble du territoire et apportent la plupart du temps, des services et des équipements de proximité aux habitants des communes.

Le SCoT veut s'appuyer sur cette organisation du territoire et l'optimiser, en **développant une plus grande proximité de l'habitat, de l'emploi et des services**, afin de réduire l'étalement urbain et de minimiser les déplacements et les distances à parcourir pour satisfaire les besoins quotidiens.

Le SCoT veut améliorer **les liens entre les villes, les pôles intermédiaires et les villages** par la préservation de bonnes conditions de circulation sur les routes nationales et départementales en ne multipliant pas les facteurs de ralentissements. Les liaisons par les transports en commun seront privilégiées, notamment le train qui relie 3 gares dans le territoire, mais aussi par les transports en commun routiers du Conseil Général ou du Conseil Régional et les transports urbains.

Ce projet d'organisation du territoire intègre une dimension paysagère forte, par l'identification **des liens naturels à préserver** entre les grands espaces de nature qui font l'objet d'inventaires tels que ZNIEFF, Natura 2000, ENS, réserve naturelle régionale...et des espaces de nature plus ordinaires, proches des zones habitées ou des zones d'emploi. Ces liens constituent la trame verte et bleue du territoire. Cette dimension paysagère dans le projet du SCoT contribuera au renforcement de l'attractivité du territoire.

La mise en oeuvre **d'un projet organisé sur la base du renforcement des pôles et des liens entre eux**, devra conduire à terme à un aménagement durable, équilibré et harmonieux du territoire avec à l'Ouest un développement organisé et raisonné de l'habitat et des secteurs à vocation économique, au centre, la consolidation des principaux pôles urbains et économiques, à l'Est, ancrage des habitants et de l'emploi en lien avec le maintien de l'artisanat et des services. Développement du tourisme et ouverture du territoire vers Béziers et l'Arc méditerranéen.